



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LESPARRÉ-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

PROCÈS VERBAL Séance du 15 janvier 2024

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 9	L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 11 janvier 2024, s'est réunie dans Salle du Conseil de la Mairie à 18 h 00, sous la présidence de Stéphane POINEAU.
<u>Quorum :</u> 6	<u>Sont présents:</u> Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Nathalie LEJARD, David CHANTELOT, Julie FRIBOULET
<u>Présents :</u> 5	<u>Représentés:</u> Gilles AURIOL par David CHANTELOT, Gilles MÉDARD par Julie FRIBOULET
<u>Représentés :</u> 2	<u>Excusés:</u> Cloé HÉRAUD AUBENEAU
<u>Votants:</u> 7	<u>Absents:</u> Didier BERTHOLD
	<u>Secrétaire de séance:</u> Julie FRIBOULET

Ordre du jour :

- Décision modificative
- Tarifs de la régie de recettes
- Désignation de délégués dans les commissions communales
- Désignation de délégués auprès d'organismes intercommunaux
- Questions diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE -

Madame Julie FRIBOULET est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE -

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis aux conseillers.

Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DE 2024_001

Objet: DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - budget principal -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	12210.00	
72 (042)	Production immobilisée		12210.00
TOTAL :		12210.00	12210.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 (040)	Bâtiments publics	2115.00	



République française
Département de la Gironde
Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

2135 (040)	Installations générales, agencements	3345.00	
2152 (040)	Installations de voirie	6750.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		12210.00
TOTAL :		12210.00	12210.00
TOTAL :		24420.00	24420.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DE 2024 002

Objet: TARIFICATION DES PRODUITS DE LA RÉGIE DE RECETTES -

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer pour fixer les tarifs des produits encaissés par la régie de recettes.

ESPACE CULTUREL EDGARD PILLET				
AVRIL À SEPTEMBRE	PARTICULIER		ASSOCIATION	
Caution : 1 000 €	habitant de la commune	habitant hors commune	de la commune	hors commune
1 journée (de 9h à 18h)	90 €	200 €	gratuits 2x/an puis 50 €	90 €
1 week-end (du vendredi 17h au lundi 09h)	175 €	400 €	gratuits 2x/an puis 90 €	175 €
Journée supplémentaire	30 €	60 €	30 €	60 €
1 semaine <i>pour les particuliers et associations : 18 jours maxi (dont 2 wek-end)</i>	300 €	700 €	200 €	500 €
Réunion	20 € (4 heures maximum)			



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LESPARRÉ-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

OCTOBRE À MARS	PARTICULIER		ASSOCIATION	
Caution : 1 000 €	habitant de la commune	habitant hors commune	habitant de la commune	habitant hors commune
1 journée (de 9h à 18h)	100 €	200 €	gratuits 2x/an puis 50 €	100 €
1 week-end (du vendredi 17h au lundi 09h)	200 €	500 €	gratuits 2x/an puis 90 €	300 €
Journée supplémentaire	40 €	70 €	40 €	70 €
1 semaine <i>pour les particuliers et associations : 18 jours maxi (dont 2 week-end)</i>	300 €	800 €	200 €	600 €
Réunion	20 € (4 heures maximum)			
Dimensions :				
Scène : largeur : 5,20 m - longueur : 7,50 m - superficie : 39 m ²				
Salle : largeur : 12 m - longueur : 24 m - superficie : 288 m ²				

LOCATION DE MOBILIER				
	habitant de la commune	habitant hors commune	caution	dimensions
Chaise de l'ECEP	0,50 €	1,00 €	250€	largeur 0,90m x longueur 1,20m
Table de l'ECEP	1,00 €	1,50 €		
1 table + 2 bancs pliants	5,00 €	5,00 €	0,50 €	largeur 0,80m x longueur 2,20m

BUVETTE DU PORT "buvette des marchés gourmands"	CABANES DU PORT	
	1 journée	25,00 €



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : *LESPARRE-MÉDOC*

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

de septembre à mi-juin	2 journées	40,00 €
80 € / le week-end	1 semaine	130,00 €
+ 250 € de caution	1 mois	400,00 €

EMPLACEMENT DES MARCHES GOURMANDS	25 €
--	------

CIMETIERE	COLUMBARIUM	
Concession trentenaire : 25 € / m ²	15 ans	500 €
	30 ans	975 €
	50 ans	1 625 €

COMMUN		TONNE	
habitant de la commune	80 €	habitant de la commune	80 €
habitant hors commune	100 €	habitant hors commune	300 €

TONTE DES TERRAINS		LOCATION CAMION AVEC CHAUFFEUR	
Gyrobroyeur	50 € / heure	forfait de base	15 € / jour
Rotofil	30 € / heure	+ kilométrage	0.50 € / km
Tracteur tondeuse	40 € / heure	+ heure du chauffeur	22.60 € / heure

PHOTOCOPIE			
Format A4		Format A3	
Noir	0.20 €	Noir	0.30 €
Couleur	0.30 €	Couleur	0.40 €
R / V noir	0.30 €	R / V noir	0.40 €
R / V couleur	0.40 €	R / V couleur	0.50 €



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** d'appliquer les tarifs détaillés ci-dessus pour les recettes de la régie communale.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DE 2024 003

Objet: DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES -

Comme suite à la démission de deux conseillers municipaux, Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de procéder à la désignation de délégués devant siéger dans les commissions communales.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de désigner les délégués tels que présentés ci-dessous :

Monsieur le Maire est membre de chaque commission.

Finances - référent : Gilles AURIOL
MM. AURIOL, CHANTELOT

Appel d'offres - référent : Gilles AURIOL
MM. AURIOL, CHANTELOT, BERTHOLD

Urbanisme, voirie, éclairage - référent : Stéphane POINEAU
M. Gilles AURIOL, Mmes FRIBOULET, HÉRAUD AUBENEAU

Patrimoine, bâtiments communaux - référent : Marie-José CLIPET
Mmes CLIPET, HÉRAUD AUBENEAU, MM. MÉDARD

Animation communale, tourisme, culture - référent : Marie-José CLIPET
Mmes CLIPET, FRIBOULET, LEJARD, HÉRAUD AUBENEAU, MM. CHANTELOT, MÉDARD, BERTHOLD

Communication - référent : Julie FRIBOULET
Mme FRIBOULET, MM. CHANTELOT, MÉDARD

eaux, assainissement - référent : Stéphane POINEAU
Mme FRIBOULET, MM. AURIOL, BERTHOLD

Fossés, communs, environnement - référent : Julie FRIBOULET
Mme FRIBOULET, M. CHANTELOT

Santé, sanitaire et social - référent : Julie FRIBOULET



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LESPARRÉ-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Mme FRIBOULET, M. BERTHOLD

Personnel - référent : Marie-José CLIPET
Mmes CLIPET, LEJARD

Port – référent : Stéphane POINEAU
Mmes CLIPET, HÉRAUD AUBENEAU, MM. BERTHOLD, CHANTELOT

Stéphane POINEAU est désigné « chargé des questions de la défense » et « correspondant tempête ».

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DE 2024 004

Objet: DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX -

Comme suite à la démission de deux conseillers municipaux, Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de procéder à la désignation de délégués devant siéger dans les syndicats et organismes intercommunaux.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de désigner les délégués tels que présentés ci-dessous :

Communauté De Communes Médoc Coeur de Presqu'île - CDC MCPI :

M. POINEAU, Maire

Commission Jeunesse Enfance et Petite Enfance : M. POINEAU

Commission Voirie : M. POINEAU

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Coeur des Villages - SIRP :

2 délégués : M. POINEAU et Mme CLIPET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement - SIAEPA :

2 délégués titulaires : M. POINEAU et Mme FRIBOULET

1 délégué suppléant : M. AURIOL

Syndicat Mixte des Bassins Versants - SMBV :

1 délégué titulaire : Mme FRIBOULET

1 délégué suppléant : M. CHANTELOT

Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc - SIEM :

2 délégués titulaires : M. POINEAU et Mme CLIPET

2 délégués suppléants : M. CHANTELOT et Mme LEJARD



*République française
Département de la Gironde*

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères - SMICOTOM :

1 délégué titulaire : Mme CLIPET

Parc Naturel Régional - PNR :

1 délégué titulaire : M. POINEAU

1 délégué suppléant : M. CHANTELOT

Institut Médico-Éducatif de St Laurent Médoc - IME :

1 délégué titulaire : Mme FRIBOULET

Mission Locale :

1 délégué titulaire : Mme LEJARD

Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc - AAPAM :

1 délégué titulaire : Mme CLIPET

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Les dates des prochains conseils municipaux sont fixés comme suit :

vendredi 8 mars 2024

vendredi 3 mai 2024

- Stéphane POINEAU et Marie-José CLIPET ont reçu un candidat pour le poste d'adjoint technique en remplacement de Frédéric LOJOU qui partira à la retraite le 30 avril 2024. Sa candidature convient, il est actuellement fonctionnaire d'une autre collectivité. Une procédure de mutation devra être engagée pour le recruter.

D'autres candidats avaient postulé mais ne correspondaient pas aux attentes de la mairie (demande de temps non complet, qualifications insuffisantes..)

- La mairie a reçu de très bons retours sur le repas des aînés .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,
Julie FRIBOULET

Le Maire,
Stéphane POINEAU

*Publication de la liste des délibérations sur le site de la commune et affichage en mairie le
Publication du procès-verbal sur le site de la commune le*